

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2014

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 Septembre

L'an deux mil quatorze,

Le 24 Septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de MELLERAN

Dûment convoqué s'est réuni à la Mairie,

Sous la présidence de Mr AUBIN Joël, Le Maire.

PRESENTS : AUBIN J, DELAIRE F, BAILLARGE I, STONE A, COWLES K, REVRANCHE M F, RENAUD F, MORIN H, AIRVAULT J L, CAHIER C, COURTOIS F, VIDAULT W, MERCIER S, POUPIN A.

REPRESENTÉS :

ABSENTS : LANGLAIS JC

SECRÉTAIRE : POUPIN A

Objet : Participation de la Commune au « Mobilibus »

Mr le Président informe que la commune a été sollicitée par la commune d'Ardilleux pour savoir si elle serait intéressée par l'utilisation du « Mobilibus ». C'est un mini bus qui sillonne les communes de la communauté de communes pour emmener les personnes âgées au marché à chef-Boutonne le samedi matin. Un des 2 circuits pourrait passer par Mandegault, Melleran, et Vieille Ville.

Une réunion d'information a eu lieu au CCAS de Chef-Boutonne. Ce dernier aimerait savoir si la commune souhaite adhérer et connaître les arrêts avant le 25 septembre.

Ce sujet a été évoqué en commission CCAS mais pour se prononcer une enquête auprès de la population aurait été nécessaire.

Pour information la commune de Chef-Boutonne se retire (elle cotisait à hauteur de 1800€) mais elle laisse le mini bus et le chauffeur à disposition et prend en charge la gestion administrative.

Les communes qui ne sont pas encore adhérentes sont sollicitées pour pérenniser ce service et compenser la perte financière suite au retrait de la commune de Chef –Boutonne.

La participation est calculée en fonction du nombre d'habitants (résidences principales et secondaires) et s'élèverait à 800€ environ pour 12 mois pour la commune. Et une participation des usagers est demandée soit 0.50 € pour un ticket aller ou 1€ le ticket aller-retour.

Un essai est possible sur 6 mois pour voir comment ça se passe

Un recensement rapide montre que très peu de personnes sont intéressées.

Après délibération le Conseil serait plus favorable au covoiturage vu le peu de candidats recensés. Au printemps si des personnes sont intéressées qu'elles se fassent connaître à la mairie et la commune pourrait éventuellement adhérer pour 6 mois.

☒ Questions diverses.

⇒ **Le rapport d'activités de la CCCP** sera présenté le 4 Novembre à 20h30 à la salle des fêtes de Lorigné. Cette année plusieurs communes sont regroupées : Melleran, Lorigné, Pioussay, Ardilleux, Hanc et Bouin. Cette présentation est ouverte aux élus et aux habitants.

⇒ Mise en place **d'une borne électrique** (à charge lente) au niveau de la boulangerie et de l'atelier relais par la CCCP. La commune a formulé une contre proposition de mettre en place une borne électrique (à charge rapide) à Chaingnepain qui n'a pas été retenue. L'objectif est d'établir un maillage de l'ensemble du territoire national.

⇒ **Le SIVU** de Chef Boutonne a contacté la commune pour savoir si elle était intéressée pour y adhérer, le conseil souhaite une étude précise sur ce que fait le SIVU et les coûts avant de se prononcer.

⇒ Le **SMAEP 4B** va informer les abonnés des changements occasionnés suite du transfert de compétences du SIAEP Rom Bouleure au SMAEP 4B. Et d'autre part il y a lieu de désigner 2 délégués pour représenter la commune.

Titulaire : MORIN Hubert

Suppléant : AIRVAULT Jean-Luc

⇒ Aspect paysager de la Place/Replantation

Le Foyer Rural et l'Université populaire proposent une réflexion sur le sujet le 6 Octobre à 14h. J. AUBIN, H. MORIN, F. REVRANCHE et A. STONE se proposent de participer

⇒ **Ecole**

La rentrée s'est bien passée. Un responsable de la CCCP est passé pour faire le point sur les travaux à effectuer.

⇒ Le terrain de la CCCP, route de Mandegault à hauteur de Lotissement sera entretenu par Cédric LIZOT en contrepartie il entretiendra un terrain de la zone des maisons blanches.

⇒ **Syndicat Pompes funèbres**

Une participation de la commune à hauteur de 0.50€ par habitant est demandée. Le Conseil est favorable à intégrer au budget 2015.

Pour information 4 nouvelles communes ont intégré le syndicat.

Le Maire,